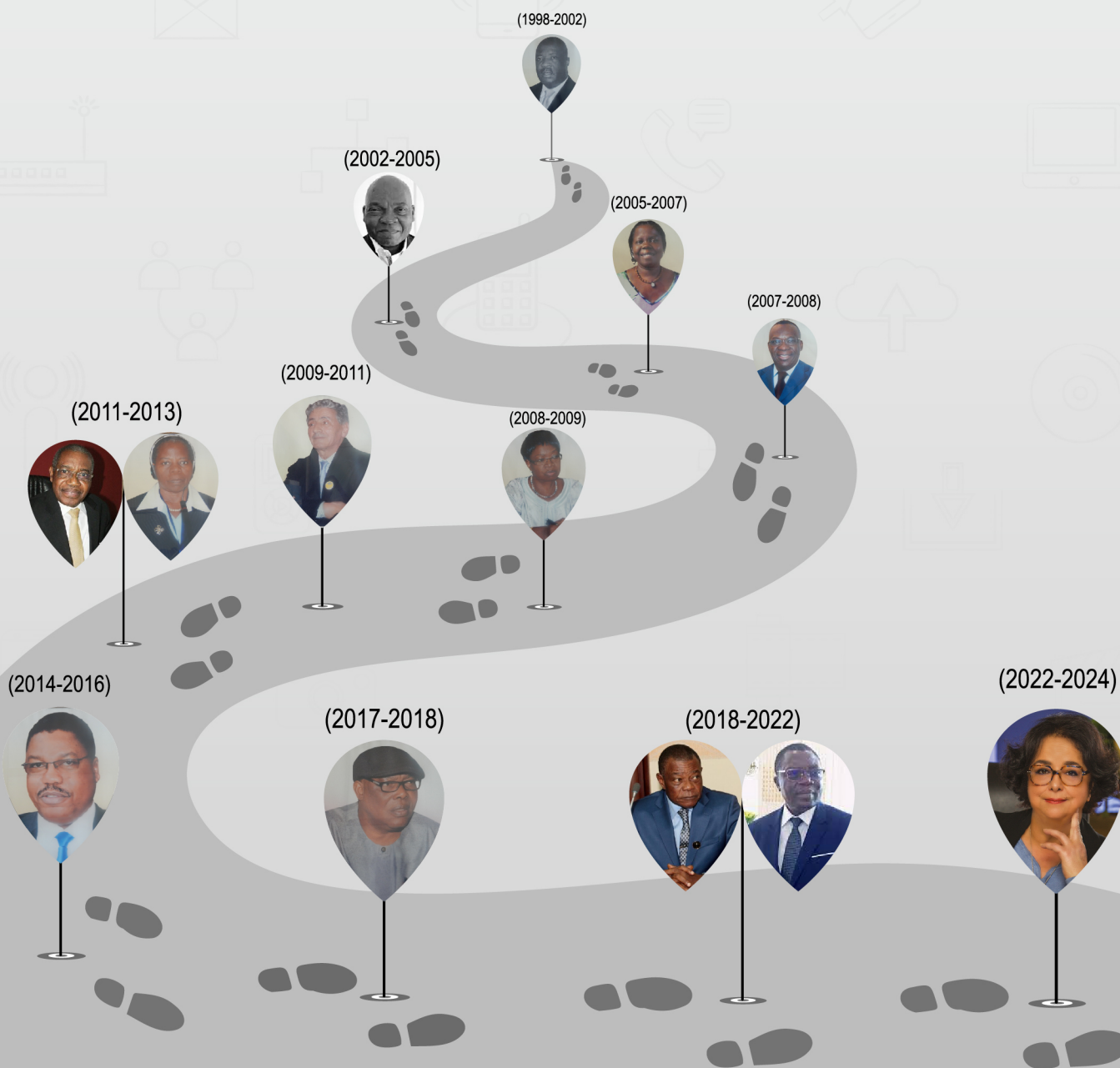


La Lettre du Riarc

Bulletin d'informations du Réseau des Instances Africaines de la Communication - Édition spéciale 11^{ème} CIRCAF - Abidjan 2024



LES PRESIDENTS DU RIARC



Le parcours de la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

Pays membres

Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se veut être un creuset continental qui favorise l'échange d'expertise et la coopération entre les instances de régulation, afin de promouvoir une gouvernance médiatique responsable et adaptée aux défis contemporains.

Ce numéro met en lumière la diversité, la richesse de l'action et la pluralité des voix au sein du RIARC, dans le cadre du renforcement de la régulation des médias, de l'ère de l'analogique à celle de l'intelligence artificielle via le numérique.



SOMMAIRE

Édito

I. Les bâtisseurs de l'équilibre médiatique : genèse

- 1 Aux origines du cadre de concertation des Régulateurs des médias en Afrique5
- 2 Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication : enjeux et perspectives6
- 3 Les premiers pas de la régulation : actions pionnières8
- 4 Les pionniers de la régulation des médias en Afrique10

II. Les CIRCAF au cœur de la régulation des médias africains

- 1 Au fil des CIRCAF13
- 2 Tandem Président et Secrétaire Exécutif15
- 3 De l'analogique au numérique16
- 4 Souvenir et Solidarité19

III. RIARC : héritage et paroles

- 1 Le RIARC : d'hier à aujourd'hui20
- 2 Ils ont dit22
- 3 Flashback sur la dixième conférence.....23
- 4 Moi Présidente.....25

IV. Cap sur l'avenir

- 1 Bienvenue aux nouveaux Présidents.....27
- 2 Les instances de régulation à l'ère de l'IA29
- 3 Espoir et reconnaissance30
- 4 Premier plan.....31

Mot de fin

DIRECTRICE DE PUBLICATION

Mme Latifa **AKHARBACH**
Présidente en exercice du RIARC

DIRECTEUR DE PUBLICATION DÉLÉGUÉ

M. Edouard **LOKO**
Secrétaire Exécutif du RIARC

RÉDACTRICE EN CHEF

Mme Rosette **BESSOU-HOUNGNIBO**
Coordonnatrice du SE / RIARC

CHEF D'ÉDITION

M. Michel **TCHANOU**
Chargé de Mission du SE / RIARC

RÉDACTEURS

Mme Katia U. **KEREKOU-LAOUROU**
M. Malick **BIO KEKERE**

M. Constant **AGBIDINOUCOUN**

M. Mohamed **AZIZOU YACOUBOU**

Mme Giovannia **ATODJINOUCOUN**

Mme Monique **AGONGLO-AHODEGNON**

M. Joseph A. **GBOGBO**

Mme Edwige **ASSOGBA AHEHEHINNOU**

GRAPHISME ET IMPRESSION

Saphir Com 360

ASSISTANT TECHNIQUE POUR LA MISE EN LIGNE

M. Adil **BOURBATE**

HÉBERGEMENT ET ENTRETIEN DU SITE

HACA Maroc

Cotonou – République du Bénin
riarc@haac.bj

Tél. : + 229 21 31 21 09 / 21 31 26 59



Edouard LOKO

PRÉSIDENT HAAC



Les animateurs des médias de leur côté ont besoin en permanence du renforcement de leurs capacités, aux fins de ne point rater le train des changements.

Né de la volonté des instances de régulation du continent africain, le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) se veut avant tout un instrument de coopération entre ses membres. Ce qui passe bien sûr par des échanges d'informations et le partage d'expériences sous diverses formes, entre régulateurs des médias. De la première Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) à Libreville au Gabon à la onzième qui

s'ouvre sur les bords de la lagune Ebrié à Abidjan, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts. En effet, si la première CIRCAF planchait encore sur **“Les instances africaines de régulation de la communication et les autoroutes de l'information”**, la onzième qui s'ouvre a inscrit, à son menu, un thème devenu incontournable, ne serait-ce qu'au regard des “révolutions” qu'il annonce dans presque tous les domaines : **“La régulation de l'Intelligence Artificielle dans le secteur des médias”**.

En effet, la mission première des organes de régulation est de garantir la liberté et la protection de la presse, ainsi que celles de tous les moyens de communication de masse, dans le respect de la loi. Tant, il est une évidence qu'une presse libre demeure un des piliers essentiels pour l'État de droit. Mais il ne saurait avoir une presse libre sans des journalistes bien formés et, surtout, mieux aguerris pour affronter les nouveaux défis qu'impose le développement fulgurant des nouvelles technologies dans le secteur des médias. Hier encore, on pouvait déplorer et chercher des remèdes plus ou moins efficaces aux dérives et dérapages de la presse dite classique. De nos jours, avec les réseaux sociaux et les médias en ligne, c'est tout un autre grand boulevard qui s'est ouvert pour la mésinformation, la désinformation, la mal information, la manipulation des masses bref à toutes les dérives possibles dans le secteur de l'information. A ce nouveau challenge qui s'impose aux régulateurs des médias vient se greffer ce nouveau concept de l'Intelligence dite artificielle, « I.A » pour les sachants. Il en découle que dans ce secteur des

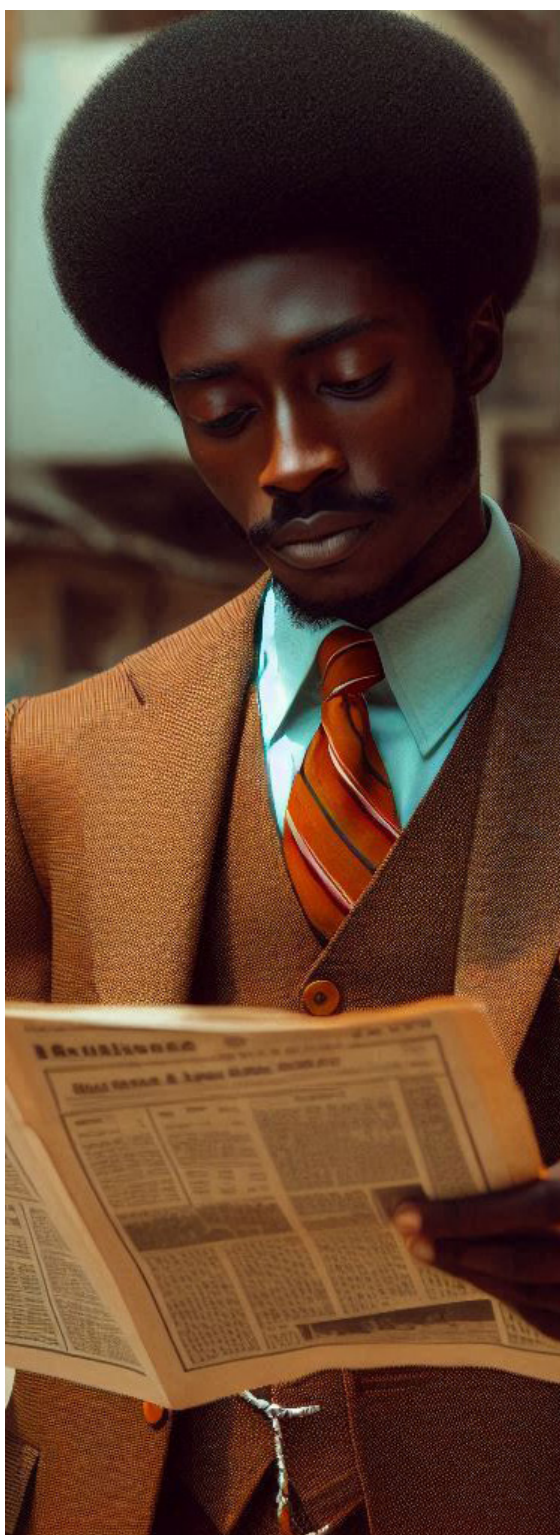
médias en perpétuelle mutation, les régulateurs doivent donc se remettre en cause, tout en se donnant les moyens qu'il faut, pour ne pas être mis rapidement en déphasage par rapport à l'accomplissement de leurs missions. Les animateurs des médias, de leur côté, ont besoin en permanence de renforcer leurs capacités, aux fins de ne point rater le train des changements. En effet, les lois et règlements qui encadrent les médias dans nos différents États auront aussi besoin d'une constante relecture, avec pour souci de mieux les ancrer, dans les nouvelles dynamiques générées par les mutations technologiques. C'est en ce point que la rencontre d'Abidjan des 28, 29 et 30 novembre 2024 sera déterminante pour le devenir de nos institutions de régulation des médias. Cette 11ème session de la Conférence des Instances Africaines de Régulation de la Communication (CIRCAF) doit offrir une belle opportunité aux régulateurs du continent pour une confrontation de leurs pratiques et de leurs expériences sur ce nouveau challenge que pose l'intrusion de l'Intelligence artificielle dans le monde des médias. Évidemment, ces échanges permettront à coup sûr de poser les premiers jalons pour une régulation “intelligente” de l'Intelligence artificielle. Car, il ne fait l'ombre d'aucun doute que la 11ème CIRCAF accouchera de recommandations et résolutions pertinentes, pouvant servir de guide et de boussole, dans les deux (02) ans à venir, à chacune de nos instances de régulation des médias. Plus qu'un défi à relever, c'est un challenge à gagner coûte que coûte pour la paix et la stabilité dans nos États.

I. Les bâtisseurs de l'équilibre médiatique : genèse



Le Secrétariat Exécutif du RIARC se fait un plaisir de partager avec les Régulateurs actuels quelques pépites de la première Conférence. L'objectif est de donner un aperçu des enjeux de la régulation de la communication en Afrique et des perspectives de collaboration, pour renforcer un environnement médiatique éthique et inclusif sur le continent.

1. Aux origines du cadre de concertation des Régulateurs des médias en Afrique



Le premier Colloque des Instances Africaines de Régulation de la Communication s'est tenu à Cotonou du 16 au 18 avril 1996 sur le thème : **“Les enjeux du pluralisme médiatique”**. L'une de ses principales recommandations est relative à “la création d'un espace de concertation permanent, sous-régional, régional ou continental”.

Les débats sur la faisabilité de cette recommandation se sont poursuivis à Bamako en novembre 1997, au cours du second Colloque des Instances Africaines de Régulation de la Communication.

Il en est issu deux autres recommandations importantes à savoir :

- *l'institutionnalisation d'une Conférence des Instances de Régulation de la Communication en Afrique (CIRCAF)*
- *la création d'un Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC)*

La première CIRCAF s'est tenue à Libreville du 02 au 05 juin 1998 pour donner naissance au Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) à travers une Convention signée le 05 juin 1998 par les Instances Africaines de Régulation de la Communication présentes. L'article 8 de cette Convention traite de la Conférence des Présidents, **“l'instance Suprême du RIARC”** devant se réunir tous les deux (02) ans en session ordinaire.

Le troisième paragraphe de l'alinéa 2 de cet article 8 indique qu'“un colloque thématique peut être organisé en marge de la Conférence des Présidents, réunie en session ordinaire”. Ainsi fut recommandée, pour ne pas dire institutionnalisée, l'organisation d'un colloque thématique en marge des sessions ordinaires de la Conférence des Présidents du RIARC.

À travers ces différentes instances, l'Afrique continue de renforcer ses outils de régulation pour répondre aux enjeux médiatiques modernes, témoignant d'une volonté commune de protéger la liberté d'expression et d'assurer une information fiable pour tous.

Timothée ADANLIN
(1999-2004)



2. Le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication : enjeux et perspectives

On ne saurait aujourd'hui parler de démocratie en Afrique sans se référer aux libertés fondamentales dont la liberté d'opinion et de presse fait partie. Il est devenu évident pour tous qu'il n'y a pas de démocratie véritable sans une presse libre et plurielle, tout comme il ne peut y avoir de développement sans démocratie. La régulation de la communication et la protection des médias et des professionnels constituent des préoccupations majeures dans toute démocratie.

C'est ce qui justifie l'apparition des instances en charge de ces missions dans le nouveau paysage politique africain. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la consolidation des bases de la démocratie et de l'État de droit. La société civile place beaucoup d'espoir en nos jeunes instances. En retour, ces dernières ont une perception claire de l'importance de leur mission et se préoccupent de son meilleur accomplissement. Nous évoluons dans un domaine en mutation permanente, caractérisé par des innovations et des progrès fulgurants. Or, les instances

africaines de régulation de la communication ont des obligations de résultat, dans des délais compatibles avec les échéances des mutations politiques nationales. Face à cette situation, l'instauration de relations formelles de coopération et d'échanges entre elles, dans le cadre d'un « réseau », s'est imposée comme la solution pour leur permettre de tenir le pari et de s'acquitter de leur mission avec diligence et efficacité. Ce projet de réseau est le fruit d'une réflexion collective entre instances menée au cours de plusieurs rencontres successives.

Qu'est-ce qu'un réseau ?

On considère habituellement comme un « réseau » tout instrument d'action qui met en relation des institutions ou structures qui, pour accomplir une mission ou obtenir un résultat, partagent des ressources que chacune de ses membres, peut mobiliser seule. Pour qu'un réseau fonctionne, il faut plusieurs institutions

membres, aux missions compatibles et à l'organisation administrative similaire. Un réseau nécessite surtout des relations entre les membres et que chaque membre dispose des structures et des moyens nécessaires à la réalisation du projet commun.

Les membres de tout réseau doivent avoir une conscience claire que :

- les relations entre eux sont assimilables à des contrats, ce qui entraîne pour chacun des droits et des devoirs réciproques ;
- l'appartenance au réseau peut dispenser des coûts élevés que nécessiterait l'accomplissement isolé de certaines tâches, mais elle nécessite aussi une contribution minimale de la part de chaque membre.

Les enjeux du RIARC

Deux grands enjeux sous-tendent le projet du RIARC. Il s'agit :

- du rôle de la communication dans l'avènement et le renforcement de la démocratie ;
- de la nécessité pour les institutions de conjuguer leurs efforts afin de bien réussir leur mission.

La communication au service de la démocratie

La création des Instances Africaines de Régulation de la Communication découle de la volonté de la société civile de conforter la presse dans sa mission et de l'engager davantage dans la promotion et dans la consolidation de la démocratie et de l'État de droit.

La nécessité pour les instances de conjuguer les efforts

Nos jeunes instances de régulation ont réalisé qu'elles pourraient accroître leurs compétences et accomplir plus efficacement leur mission en s'appropriant les expériences de leurs homologues en Afrique ainsi que des instances de l'hémisphère nord, plus anciennes et installées dans des démocraties plus avancées. Le Réseau offrira à ses membres l'occasion d'accroître leurs compétences techniques et professionnelles, notamment grâce à l'animation des échanges assurée par son Secrétariat Exécutif.

Les objectifs du RIARC

Le Réseau est ouvert à l'ensemble des instances africaines de régulation de la communication. Il a pour objectifs :

- d'offrir aux instances africaines de la régulation de la communication un cadre formel de rencontres, de concertation et d'échanges afin de faciliter la réussite de leur mission ;
- de contribuer, par la synergie collective, à asseoir l'autorité technique, professionnelle et institutionnelle de ses membres ;
- d'offrir aux instances membres, une structure technique opérationnelle, fiable et efficace, capable de collecter, de traiter et de partager l'information, les données et toutes autres ressources intellectuelles et matérielles nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Il en résultera un gain appréciable en temps et en ressources financières pour chacune ;
- de devenir l'interlocuteur privilégié des institutions politiques et de développement économique et social sur le plan régional et international ;
- de renforcer le développement de toutes les structures et de tous les médias et moyens de communication à l'intérieur des pays membres et sur le plan régional ;
- enfin, de favoriser, par son bon fonctionnement, l'intégration des peuples et des nations des instances membres.

Le fonctionnement et les activités du RIARC

La présidence du Réseau sera tournante. Un nouveau président sera désigné tous les deux (02) ans parmi les présidents en exercice des instances de régulation membres. Le Réseau, comme toute organisation ou association, a besoin d'une structure permanente de coordination et d'animation. Ce rôle est dévolu à un Secrétariat Exécutif dont la mission est de collecter, traiter et diffuser l'information, en exécution des instructions reçues du Président en exercice. Le Secrétariat Exécutif sera animé par une équipe légère de quatre personnes.

Le Secrétariat Exécutif mettra en œuvre les activités du Réseau qui comportent d'une part des rencontres périodiques, et de l'autre des échanges réguliers d'informations et d'expériences.

Il s'agit de partager les leçons des différentes expériences grâce à des flux d'informations sud-sud et nord-sud. Le Secrétariat Exécutif créera et animera une banque de données, source des échanges télématiques entre membres du Réseau. Enfin, le Secrétariat Exécutif assurera la publication d'un bulletin de liaison. Il serait difficile sur le plan technique comme financier, d'envisager de relier dès la première année toutes les instances au réseau électronique de communication.

Un instrument de coopération que chaque instance doit contribuer à bâtir

Avec la création du Réseau, nos institutions concrétisent une idée et un projet chers, datant d'à peine quelques années. Elles traduisent ainsi leur détermination à réussir leur mission respective, grâce à instrument commun et dynamique de coopération, afin d'éviter à nos jeunes démocrates, tout tâtonnement, ou pire, tout retour en arrière. Convaincues que la communication est un facteur de développement, nos instances indiquent avec beaucoup de modestie à nos nations, que la seule voie susceptible de les conduire à une indépendance réelle et à un développement endogène, demeure celle de la coopération et de l'intégration.

Nous entamons avec le Réseau une expérience nouvelle mais exaltante que je souhaite, malgré les embûches inévitables, couronnée de succès. Ce succès exige de chacun de la bonne volonté, de la disponibilité, un sens aigu de responsabilité et une claire perception de ses obligations. Il exige aussi que chacun prenne des dispositions claires en faveur du Réseau.

Au cours de la réunion avec les bailleurs de fonds, le 4 mars à Paris, à laquelle nous avons participé Pierre Marie DONG et moi-même, nous avons ensemble estimé qu'il serait raisonnable d'assurer chaque année la connexion à ce réseau électronique de huit (08) instances.

Un premier projet d'appui au développement du Réseau, pour une durée de trois ans, a été élaboré dans le cadre d'une étude conduite par les experts de l'UNESCO. Le coût de sa réalisation était estimé à 958 000 dollars US. Ce premier projet devra être repris, étant donné le caractère panafricain que nous souhaitons tous donner au RIARC.

En complément du financement des bailleurs, une contribution des membres sera requise. Celle-ci consistera en la mise à disposition par le pays abritant le siège, d'un bâtiment administratif aménagé. Le pays hôte devra en outre assurer l'essentiel des frais de fonctionnement administratif du Secrétariat Exécutif. Il convient aussi de souligner que, pour la bonne règle et pour marquer leur participation, tous les membres doivent contribuer, ne serait-ce que de façon symbolique pour certains, au fonctionnement du RIARC.

Toutes les instances africaines ne peuvent adhérer au projet de Réseau dès la fin de cette Assemblée constitutive de Libreville. Les situations ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre, ni d'une instance à une autre. Il existe encore, hélas, ici et là, des pesanteurs dont il faudra tenir compte.

Le Réseau constitue pour nos États un instrument de travail précieux qu'il faut forger nous-mêmes, à la lumière de nos réalités et besoins quotidiens, dans la lutte pour asseoir une véritable culture de la Régulation de la communication et consolider les bases d'une démocratie véritable, fondée sur une presse libre et plurielle, au service d'un développement harmonieux et de la paix.

René MEGNIHO DOSSA
Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel
et de la Communication du Bénin (1994 - 1999)



3. Les premiers pas de la Régulation : actions pionnières

“ Ceci est le rapport général de la première Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique qui met en avant les principaux échanges, conclusions et recommandations formulés au cours de cette rencontre.

La première Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) s'est tenue du 2 au 5 juin 1998 à la Cité de la démocratie à Libreville. Vingt-quatre (24) pays africains étaient représentés à cette Conférence, ainsi que deux instances européennes, la France et l'Allemagne. Étaient également présents, les partenaires au développement dont l'Union européenne, la Coopération Française, la

Fondation Friedrich Ebert et les associations et syndicats du secteur de la communication du Gabon, l'Union des journalistes d'Afrique de l'Ouest et l'Observatoire de la liberté de la presse, de l'éthique et de la déontologie (OLPED), organe de l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire, un représentant de MISA, des experts de l'UIT et de la HAAC.

Quatre (04) jours durant, les travaux se sont déroulés sous la présidence d'un bureau composé de :

- *M. Pierre Marie DONG du Gabon (Président)*
- *M. René MEGNIHO DOSSA du Bénin (1er Vice-président)*
- *Mlle FELLENG SEKHA d'Afrique du Sud (2ème Vice-président)*
- *M. José GOMES d'Angola (3ème Vice-président)*
- *M. Ibrahim KONE de Côte d'Ivoire (1er Rapporteur général)*
- *M. Laurent Charles BOYOMO ASSALA du Cameroun (2ème Rapporteur général)*

Les cérémonies solennelles d'ouverture et de clôture de la conférence ont été présidées par **Paulin OBAME-NGUEMA**, Premier ministre, Chef du Gouvernement, représentant Son Excellence El Hadj Omar BONGO, Président de la République, Chef de l'État du Gabon. Il a affirmé qu'il est acquis aujourd'hui que le pluralisme politique est inséparable du pluralisme médiatique, parce que tous deux relèvent de la liberté d'opinion et d'expression. La régulation de la communication, mission des instances, est donc cet effort permanent de lier l'exercice des métiers de presse aux aspirations et aux réalités de nos sociétés.

Thèmes et enjeux de la Conférence ●

L'enjeu central de cette Conférence était la création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) et l'adoption de la convention qui constitue son acte de naissance. Les Présidents **DONG et MEGNIHO DOSSA** ont rappelé la nécessité affirmée à Cotonou de dynamiser la coopération entre les instances et de créer un réseau régional, chargé de gérer l'échange d'informations et le transfert des compétences sud/sud et nord/sud, ainsi qu'avec les partenaires au développement. Ce Réseau doit constituer une chaîne de solidarité permettant aux instances africaines de partager leurs expériences, leur expertise, leurs moyens et de se soutenir mutuellement pour mener à bien leurs objectifs communs.

Des exposés en plénière ont permis d'approfondir les thèmes suivants :

- *les expériences de quelques instances africaines de régulation ;*
- *la gestion des fréquences, notamment dans le cadre de la défense des identités culturelles ;*
- *les relations entre les instances et la profession et, notamment, l'autorégulation par la profession ;*
- *les expériences des instances européennes et les relations de coopération entre celles-ci et les instances africaines.*

Trois (03) commissions ont été constituées pour compléter les débats des plénières :

- *une commission chargée d'étudier la gestion des fréquences ;*
- *une commission chargée d'analyser les besoins et axes de la coopération ;*
- *une commission chargée d'examiner le projet de convention portant création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC).*

Bilan et conclusions

La gestion des fréquences

La Conférence, après avoir constaté que le spectre des fréquences comme moyen de communication est une ressource naturelle limitée, traditionnellement gérée par des structures placées sous la tutelle des gouvernements, a recommandé que les instances reçoivent de ceux-ci, les pleins pouvoirs de gestion des fréquences de radiodiffusion sonore et télévisuelle.

Les besoins et axes de la coopération

La Conférence s'est penchée sur les besoins pressants exprimés par les instances en matière de formation, de production de programmes et de ressources humaines et financières nécessaires pour la réalisation de leur mission. Elle a recommandé que les relations de coopération soient centrées sur :

- *la formation des gestionnaires des instances de régulation et celle des administrateurs et du personnel du Secrétariat du Réseau ;*
- *le soutien à la production de programmes locaux de radios et télévisions afin de limiter l'invasion des productions extérieures, de même que le renforcement des échanges sud/sud ;*
- *la conjugaison des efforts des États africains et des bailleurs de fonds de la communauté internationale, afin d'aider au fonctionnement du Réseau.*

La Conférence a pris acte de la proposition faite par Hervé BOURGES, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de France, d'organiser avec toutes les instances membres du Réseau, une rencontre technique tous les deux ans à Paris et de se tenir à la disposition des instances pour répondre autant que possible à leurs besoins en matière de documentation et d'expérimentation.

La création du Réseau

La Conférence a examiné, amendé et adopté le projet de convention portant création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). Celui-ci a été signé par les Présidents des instances.

La Conférence, à l'unanimité, a porté son choix sur le Président du Conseil national de la communication du Gabon, M. Pierre Marie DONG, pour présider aux destinées du RIARC au cours des deux (02) prochaines années. La présidence du réseau tournera tous les deux (02) ans.

La Conférence, à l'unanimité, a désigné la République du Bénin pour abriter de façon permanente le siège du RIARC et son Secrétariat Technique.

Enfin, la Conférence a décidé de tenir sa prochaine session à Johannesburg en Afrique du Sud.

Le Président Pierre Marie DONG
Les rapporteurs Ibrahim KONE et
Charles BOYOMO ASSALA

4. Les pionniers de la régulation des médias en Afrique

La première conférence des instances de régulation de la communication d'Afrique a réuni un large éventail de participants venus d'Afrique, d'Europe et d'autres régions. Parmi eux figuraient des instances de régulation africaines et européennes, des fédérations d'associations de journalistes, des experts invités, des bailleurs de fonds, ainsi que des associations et des syndicats du secteur de la communication du Gabon. Cette diversité d'intervenants a favorisé des échanges riches et des perspectives variées sur les enjeux de la régulation des médias en Afrique.

► Instances africaines de Régulation de la Communication déjà existantes

Pays	Instances
Afrique du Sud	Independent Broadcasting Authority
Angola	Conselho de Comunicação Social
Bénin	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
Burkina-Faso	Conseil Supérieur de l'Information
Burundi	Conseil National de la Communication
Cameroun	Conseil Supérieur de l'Information
Côte-d'Ivoire	Conseil National de la Communication Audiovisuelle
Gabon	Conseil National de la Communication
Ghana	National Media Commission
Guinée	Conseil National de la Communication
Guinée-Bissau	Conseil National de la Communication Nationale
Mali	Conseil Supérieur de la Communication
Mozambique	Conselho Superior de Comunicao Social
Namibie	Communications Commission Head
Niger	Conseil Supérieur de la Communication
Nigeria	National Broadcasting Commission
Ouganda	Conseil des Médias
Sao Tome et Principe	Conselho superior de impresa
Sénégal	Haut Conseil de la Radio Télévision
Tanzanie	Tanzania Broadcasting Commission
Togo	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication

► Instances africaines de régulation de la Communication en cours de création

Pays	Instances
Centrafrique	Haut Conseil de la Communication
Mauritanie	Ministère de la Communication et Des Relations avec le Parlement
Zimbabwe	Ministry of information and Postes and Telecommunication

► Instances européennes de régulation de la Communication

Pays	Organisations
France	Conseil Supérieur de l’Audiovisuel
Allemagne	Direktorenkonferenz der Deutschen Landesmedienanstalten

► Fédérations d’associations journalistes

Pays / Continents	Organisations
Afrique du Sud	Media Institute for Southern Africa
Afrique de l’Ouest	Union des journalistes d’Afrique de l’Ouest

► Experts invités

Pays / Continents	Nom et Prénoms
Bénin	ALYKO William
	GOUHOUEDE Léonce
Suisse	GRAVILOV T.

► Bailleurs de fonds

Pays / Continents	Institutions
Gabon	Commission Européenne – Délégation en République Gabonaise
France	Ministère Français des Affaires Étrangères
Bénin	Fondation F. Ebert
Gabon	UNESCO
France	Secrétariat du Réseau de partenaires des médias africains

► Associations et Syndicats du secteur communication du Gabon

Pays / Continents	Institutions
Gabon	Syndicats des Professionnels de l’Agence Gabonaise de Presse (SYPAGAP)
	Association des Professionnels Africains de la Communication (APAC-GABON)
	Association des femmes de l’image du Gabon ((AFLG)
	UNESCO
	Secrétariat du Réseau de partenaires des médias africains
	Associations des Professionnels du Développement de l’Image et du Son (APDIS)
	Syndicat des Professionnels de la Communication (SYPROCOM)
	Communication, Développement et Participation (CODEP)
	Association des Journalistes Sportifs (AJS)
	Association des Cinéastes Gabonais
	Reporters sans Frontières
	Union Internationale des Journalistes de la Presse de la langue française



Monsieur Daouda Diallo
du Conseil Supérieur de
la Communication
du Niger



Monsieur Hervé Bourges,
président du Conseil
Supérieur de l'Audiovisuel
français



Les présidents Dong (Conseil National de la Communication du
Gabon) et Dossa (Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la
Communication du Bénin) encadrant Tom Adaba de la
National Broadcasting Commission du Nigéria



Les présidents Dong (Conseil national de la communication du
Gabon) et Dossa (Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la
Communication du Bénin) au cours des débats



Madame Felleing Sekha,
présidente de l'Independent
Broadcasting Authority
d'Afrique du Sud



Monsieur José Gomes du
Conseil de la Communication
Sociale angolais



La Commission technique sur la gestion
des fréquences au cours de ses travaux

Monsieur Ojwok Omwony
du Conseil des Médias
ougandais



Monsieur Carlo de Filippi,
délégué de la Commission
européenne au Gabon



Monsieur Laurent C.
Boyomo Assala, du
Conseil National de la
Communication du
Cameroun

II. Les CIRCAF au cœur de la régulation des médias africains

1. Au fil des CIRCAF

Les CIRCAF ont abordé des thématiques clés pour l'évolution de la régulation en Afrique, marquant chaque édition par des sujets variés et essentiels. Voici un aperçu de leurs temps forts :

- ▶ **Première édition (Libreville, Gabon, 2-5 juin 1998)** a permis de signer la convention du RIARC par onze (11) Instances Africaines de Régulation de la Communication.
- ▶ **Deuxième édition (Johannesburg, Afrique du Sud, 25-27 septembre 2002)**

● THEME

Les instances africaines de régulation de la communication et les autoroutes de l'information

● Les sous-thèmes

- ◆ *Les politiques de régulation en Afrique : synthèse des expériences des instances membres du RIARC*
- ◆ *La démonopolisation des ondes comme moyen d'un meilleur accès des citoyens à l'information*
- ◆ *Le rôle des instances africaines de régulation de la communication dans la gestion des fréquences.*

- ▶ **Troisième édition (Maputo, Mozambique, 3-5 mai 2005)**

● THEME

Régulation effective des contenus à l'apogée de la convergence technologique

● Les sous-thèmes

- ◆ *Régulation et promotion de la liberté des médias*
- ◆ *Régulation des médias et promotion des cultures nationales*
- ◆ *Libéralisation des médias audiovisuels*
- ◆ *Régulation des médias et protection des droits de l'enfant et de l'adolescent*
- ◆ *Financement des médias publics, communautaires et commerciaux.*

- ▶ **Quatrième édition (Ouagadougou, Burkina-Faso, 2-4 juillet 2007)**

● THEME

Médias de service public et défis de la convergence en Afrique

● Les sous-thèmes

- ◆ *Les défis posés aux régulateurs par la convergence technologique*
- ◆ *La position des médias de service public dans ce nouvel environnement*
- ◆ *Les questions de droit de la communication à l'heure des TIC*
- ◆ *La régulation de l'Internet*
- ◆ *Le droit de la communication en Afrique*

- ▶ **Cinquième édition (Marrakech, Maroc, 19-20 novembre 2009)**

● THEME

Approches régionales visant à l'harmonisation des législations, des procédures et des réglementations organisant les médias et la communication en Afrique

● Les sous-thèmes

- ◆ *L'harmonisation des législations du secteur des médias des pays membres du Réseau*
- ◆ *Le pluralisme des médias*
- ◆ *La problématique de la régulation des médias transfrontaliers face à la limitation territoriale des compétences des instances de régulation des médias*
- ◆ *La protection du jeune public et des personnes vulnérables ou encore la question de la télévision numérique terrestre.*

► Sixième édition (Arusha, Tanzanie, 15-18 décembre 2011)

● **THEME**

La convergence, le passage au tout numérique et les nouveaux services de médias

● Les sous-thèmes

- ◆ *La problématique de la régulation des médias et la nécessaire sensibilisation à l'heure de la convergence et de la transition numériques*

► Septième édition (Niamey, Niger, 10-12 décembre 2013)

● **THEME**

La régulation de la communication audiovisuelle et la convergence numérique

● Les sous-thèmes

- ◆ *Migration de l'analogique au numérique en Afrique*
- ◆ *L'opérateur satellitaire au service de la transition numérique en Afrique*
- ◆ *Communication de l'association des opérateurs privés de télévision d'Afrique*
- ◆ *Régulation des contenus et des contenants à l'ère de la télévision par satellite, câble, mobile et internet (ARTP)*

► Huitième édition (Cotonou, Bénin, 6-8 décembre 2016)

● **THEME**

La régulation des supports de diffusion numérique et des médias en ligne : opportunités et défis

● Les sous-thèmes

- ◆ *Le rôle des régulateurs africains face à l'avènement de numérique*
- ◆ *Défis de la régulation des nouveaux supports de diffusion numérique*
Supports de diffusion numérique et médias en ligne : quelle régulation pour la promotion des droits des femmes et de la culture des droits de l'Homme en général dans les médias, dans un contexte marqué par les conflits et la montée des extrémismes
- ◆ *Supports de diffusion numérique et médias en ligne : quelle synergie d'actions entre régulateurs de contenu et régulateurs de contenant.*

► Neuvième édition (Yaoundé, Cameroun, 12-14 décembre 2018)

● **THEME**

20 ans du Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication : défis et perspectives

● Les sous-thèmes

- ◆ *Les défis émergents dans l'écosystème numérique et le renforcement des régulateurs à l'ère du numérique : mandat et financement*
- ◆ *La diversité, le libre accès à l'ère du numérique*
- ◆ *Le développement de la coopération internationale en matière de régulation à l'ère du numérique : cas du RIARC.*

► Dixième édition (Marrakech, Maroc, 21-23 septembre 2022)

● **THEME**

L'audiovisuel africain en mutation : lignes d'évolution et nouveaux enjeux

● Les sous-thèmes

- ◆ *L'audiovisuel africain à la recherche d'un nouveau modèle économique*
- ◆ *Les mutations des pratiques professionnelles dans les médias audiovisuels*
- ◆ *Quelles stratégies numériques pour l'audiovisuel africain ?*

2. Les tandems Président - Secrétaire Exécutif au service de la régulation de la communication en Afrique depuis 1998



1^{ère} CIRCAF :
Pierre-Marie DONG,
Haute Autorité de la
Communication (HAC) -
Gabon
- Secrétaire Exécutif :
René MEGNIHO DOSSA



2^{ème} CIRCAF :
Mandla LANGA,
Autorité Indépendante des
Communications (ICASA) -
Afrique du Sud
- Secrétaire Exécutif :
Timothée ADANLIN



3^{ème} CIRCAF :
Julieta LANGA,
Conselho Superior da
Comunicação Social
(CSCS) - Mozambique
- Secrétaire Exécutif :
Ali ZATO



4^{ème} CIRCAF:
Luc Adolphe TIAO
et **Béatrice DAMIBA**,
Conseil Supérieur de la
Communication (CSC) -
Burkina-Faso
- Secrétaire Exécutif :
Théophile NATA



5^{ème} CIRCAF:
Ahmed GHAZALI
Haute Autorité de la
Communication
Audiovisuelle (HACA) -
Maroc
- Secrétaire Exécutif :
Théophile NATA



6^{ème} CIRCAF:
Buxton CHIPETA et
Margaret MUNYAGI,
Tanzania Communications
Regulatory Authority
(TCRA) - Tanzanie
- Secrétaire Exécutif :
Théophile NATA



7^{ème} CIRCAF:
Abdourahamane
OUSMANE,
Conseil Supérieur de la
Communication (CSC)-Niger;
- Secrétaire Exécutif:
Théophile NATA



8^{ème} CIRCAF:
Nana Kwasi
Gyan APPENTENG,
Ghana
- Secrétaire Exécutif :
Adam BONI TESSI



9^{ème} CIRCAF:
Peter ESSOKA et
Joseph CHEBONGKENG
KALABUBSU,
Conseil National de la
Communication (CNC) -
Cameroun
- Secrétaire Exécutif :
Adam BONI TESSI



10^{ème} CIRCAF:
Latifa AKHARBACH,
Haute Autorité de la Communication
Audiovisuelle (HACA) – Maroc
- Secrétaire Exécutif :
Rémi Prosper MORETTI



Des enfants devant une télé analogique

3. LA TÉLÉVISION EN AFRIQUE : DE L'ANALOGIQUE AU NUMÉRIQUE

L'arrivée de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) en Afrique a suscité l'attention autour des enjeux pour les pays, les éditeurs de contenus, les opérateurs et distributeurs du continent.

Mais qu'en est-il de cette révolution numérique ?

Le secteur de l'audiovisuel en Afrique donnait des échos et du tintamarre du rendez-vous du 17 juin 2015, date à laquelle une trentaine de pays africains étaient censés muter vers une diffusion numérique terrestre de la télévision, selon l'engagement pris par tous en 2006 devant l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Sans pour autant être totalement un rendez-vous manqué, sur une vingtaine de pays qui ont entamé ce processus d'ailleurs irréversible au risque de leur disparition de l'échiquier médiatique national et international, seuls cinq (05) auront procédé à leur DSO (Digital switch over : coupure du signal analogique et passage exclusif au signal numérique) en juin 2015 : Île Maurice, Tanzanie, Rwanda, Malawi et Mozambique. On notera que des poids lourds du continent dotés d'un secteur médiatique très dynamique ont demandé un moratoire pour se conformer à la nouvelle donne. Le Kenya, emmêlé dans des procédures judiciaires entre l'État et les groupes de médias nationaux, envisageait s'y conformer en décembre 2015, le géant Nigeria avait prévu le faire au plus tard décembre 2016. Même l'immense Afrique du Sud n'avait prévu son DSO

qu'au plus tard fin 2017. Face à la réalité du retard observé par nombre de pays africains, l'année 2020 a été la nouvelle date retenue pour l'ensemble des pays du continent. Ce qui les conduit dans une prolongation avec laquelle va s'ouvrir le bal des négociations, des hésitations et des choix technologiques, commerciaux, juridiques et politiques. Malgré cet échec relatif en termes de calendrier, la numérisation de la diffusion audiovisuelle n'en finit pas d'occuper les rapports, les conférences internationales, les salons professionnels, les bureaux d'études et stratégiques et les festivals. Ce passage est alternativement présenté comme une étape historique, une révolution, « un bouleversement technologique » propice « au développement de l'économie numérique et la génération d'emplois et de richesses ». Cette transition marquerait les « débuts d'une nouvelle ère », permettant de « soutenir le développement économique et social et d'encourager la réalisation de programmes liés aux ODM (Objectifs du millénaire pour le développement) ». Une transition numérique chargée de lourdes attentes qui ne sont pas sans rappeler la relation particulière nouée

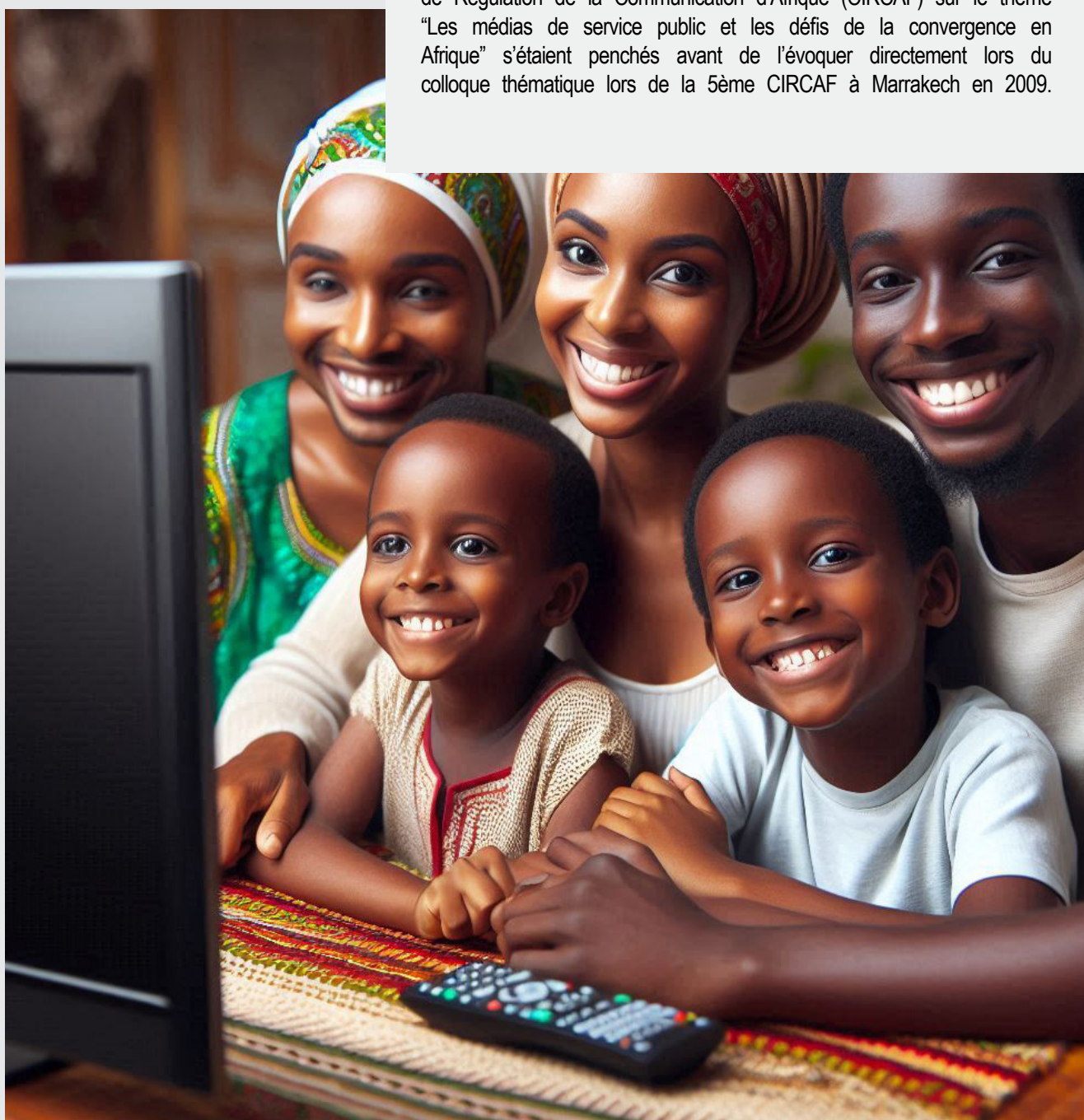
entre médias et développement en Afrique, sur laquelle il serait trop long de revenir ici, mais qui attribue depuis les années 1960 une « mission » de développement aux médias africains. Sans vouloir remettre en cause la portée de cette évolution réelle et d'importance, il s'agira plus simplement de s'interroger sur les enjeux d'une telle mutation pour un des pôles majeurs du processus de communication, les publics, acteurs souvent oubliés dans les débats sur les médias africains. Alors que de nombreux documents soulignent les enjeux pour les États (dividende numérique, souveraineté, nouvelles possibilités pour les services d'Internet, accessibilité), les éditeurs de contenus (focus sur la production et non plus sur la diffusion, coûts d'entrée moins élevés, opportunités pour les éditeurs internationaux et locaux, etc.), les opérateurs et distributeurs de signal (concurrence, appels d'offres, gestion des multiplex), les enjeux sont également importants pour les publics. En observant cette transition numérique depuis le lieu et l'expérience des publics, quels sont les questions, enjeux et débats qui émergent ?

La télévision numérique en Afrique : une histoire déjà ancienne et plurielle

La télévision numérique terrestre (TNT) n'est pas la porte d'entrée de la télévision numérique en Afrique. La diffusion numérique de la télévision existe déjà depuis les années 2000, essentiellement sous le mode satellitaire. L'enjeu de la migration de 2015/2020 est avant tout de faire cesser la diffusion analogique. Plusieurs modes numériques de diffusion existaient : le câble, le satellite, le numérique terrestre, l'ADSL sur le réseau

fixe téléphonique, la téléphonie mobile GSM (ou 4 G). En Afrique, le satellite était très largement majoritaire. L'accord GE-06 signé à Genève par les pays africains en 2006 les engage à cesser la diffusion analogique et à mettre en place la diffusion numérique terrestre selon des modalités à choisir par chacun des États mais selon des normes techniques décidées au niveau continental.

Le passage à la TNT, du point de vue des publics, n'est pas une innovation radicalement nouvelle. En effet, en 2007 déjà, les régulateurs du continent, réunis à l'occasion de la 4^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) sur le thème "Les médias de service public et les défis de la convergence en Afrique" s'étaient penchés avant de l'évoquer directement lors du colloque thématique lors de la 5^{ème} CIRCAF à Marrakech en 2009.



... et à l'ère du numérique

À Arusha en Tanzanie deux ans plus tard, la Conférence des Présidents du RIARC s'est penchée sur la question de la convergence et du passage au tout numérique. C'est à Niamey en 2013 que, réunie sur le thème "La régulation de la communication audiovisuelle et la convergence numérique", la CIRCAF a débattu de la thématique du passage de l'analogique au numérique pour la première fois comme sous-thème du colloque thématique ainsi que le sous-thème "l'opérateur satellitaire au service de la transition numérique en Afrique". En effet, le secteur de la télévision satellitaire est d'ailleurs un des plus dynamiques avec celui de la téléphonie mobile. C'est, aujourd'hui, la voie majoritaire d'accès à la diffusion numérique télévisuelle. Selon le bureau d'études Balancing act, il y aurait début 2015, 16 millions d'abonnés payants au satellite, 7 millions en TNT pour 110 millions de postes de télévision

sur le continent. 20 % des postes recevraient déjà un signal numérique, dont 14 % via le satellite. Un des enjeux des années à venir sera justement de jauger l'équilibre entre ces deux formes de diffusion. La TNT va-t-elle supplanter la télévision satellitaire ou, au contraire, rester lettre morte du fait des avantages notables de la télévision satellitaire (ancienneté, très bonne couverture géographique, bouquets de chaînes plus importants, etc.) ? Les opérateurs économiques sont en train de mener une bataille disputée, donnant à penser pour le moment à une complémentarité des deux modes opératoires. Les dernières évolutions laissent penser qu'il n'y a pas lieu d'opposer TNT et télévision par satellite. Les opérateurs eux-mêmes convergent, et plusieurs études laissent penser que le satellite pourrait servir de complément à la couverture géographique en cas de défaut d'antennes relais de la TNT,

notamment dans les zones rurales. En termes d'usages, il est intéressant de noter que l'accès satellitaire à la télévision numérique, en place depuis une bonne dizaine d'années, peut servir de base de réflexion aux développements futurs, car le gros enjeu de la TNT réside dans l'ampleur du public susceptible d'être touché. Alors que l'accès satellitaire était réservé jusque-là essentiellement à un public urbain et de classe moyenne, la TNT est censée apporter cet accès numérique à l'ensemble de la population. Le changement dont elle est porteuse réside dans la nouvelle accessibilité qu'elle va donner à un pluralisme télévisuel exponentiel. Comme pour faire le point de la mise en œuvre de la TNT, les régulateurs africains, réunis à Cotonou en 2016, ont décortiqué, sous toutes ses coutures, le thème de **"la régulation des supports de diffusion numérique et des médias en ligne : opportunités et défis"**.

Les défis de la migration vers la TNT

La migration vers la TNT en Afrique est confrontée à plusieurs obstacles. La première est de disposer de l'infrastructure technologique. En effet, la mise en place d'une infrastructure technologique adéquate pour la diffusion numérique nécessite des investissements importants en équipements et en installations de transmission. La deuxième est le coût de la migration vers la TNT qui implique des coûts considérables pour les opérateurs télécoms, notamment en termes d'acquisition de nouveaux équipements de diffusion numérique et de formation du personnel. Aussi, la couverture réseau est nécessaire pour assurer une diffusion numérique de qualité dans les zones rurales et éloignées, ce qui représente un défi majeur, en raison du besoin d'étendre les réseaux de télécommunication. Le défi de l'harmonisation des fréquences nécessite une coordination et une harmonisation au niveau régional et international, ce qui peut être complexe dans un contexte africain marqué par la diversité des réglementations et des infrastructures. La migration vers la télévision numérique terrestre (TNT) en Afrique représente également un véritable tournant pour les opérateurs télécoms du continent. Face à une série de défis colossaux décrits précédemment, les opérateurs télécoms se retrouvent à la croisée des chemins. Pourtant, au-delà de ces obstacles apparents, se dessinent des horizons prometteurs teintés d'opportunités à saisir. En effet, la diversification des services, l'expansion des marchés émergents, la monétisation des contenus et l'innovation technologique constituent autant

de voies à explorer pour les acteurs du secteur. Grâce à des investissements massifs dans l'innovation, à des offres de formations pointues et à des alliances stratégiques avec les différents acteurs de l'industrie, les opérateurs télécoms sont appelés à jouer un rôle de premier plan dans la transition vers la TNT en Afrique. Leur engagement et leur contribution active sont essentiels pour mener à bien cette initiative de grande envergure et insuffler, par conséquent, une nouvelle dynamique dans le paysage audiovisuel africain. Dans le contexte en constante évolution des télécommunications en Afrique, la migration vers la télévision numérique terrestre (TNT) émerge comme un défi de taille pour les opérateurs télécoms du continent. Alors que de nombreux pays africains s'engagent dans la transition de la diffusion analogique vers la diffusion numérique, les opérateurs télécoms se retrouvent au cœur d'un processus complexe et crucial. Cette transition, bien que porteuse de promesses, présente également une série de défis que les opérateurs doivent surmonter avec prévoyance, outre les opportunités dont ils doivent savoir bénéficier avec ingéniosité. Au-delà de ces défis, la grande interrogation reste l'invasion de l'Intelligence artificielle (IA) et l'étendue de ses tentacules dans la grande cour du numérique. Alors même que les régulateurs du continent n'ont pas encore tous adopté la TNT qui reste un leurre pour beaucoup de pays, ils doivent déjà commencer par chercher et trouver la panacée pour faire face à l'Intelligence artificielle.



4. SOUVENIR ET SOLIDARITÉ

Dans le parcours de la régulation de la communication en Afrique, il est des voix, des visages, des âmes qui ont su graver dans notre mémoire collective une empreinte indélébile. Ces présidents qui nous ont quittés sont plus que des figures du passé ; ils incarnent l'histoire vivante de notre lutte pour une information libre, une expression responsable et une régulation juste.

Ces hommes et femmes, porteurs d'une vision d'espoir pour notre continent, ont souvent bravé les défis les plus complexes avec un dévouement inébranlable. Parfois seuls, parfois incompris, ils ont porté la flamme d'une régulation audacieuse, bâtie sur des valeurs d'éthique et d'intégrité. Leur mission dépassait leurs propres vies ; elle avait pour but de construire un futur plus équitable pour chaque citoyen africain, de protéger la vérité, et de défendre la dignité de la parole.

Aujourd'hui, à l'aube de cette 11^{ème} conférence, leurs absences se font plus lourdes, mais leurs voix résonnent en nous. Ils continuent d'inspirer nos travaux, de guider nos réflexions, et de renforcer nos convictions. Nous leur devons ce que nous sommes devenus, et nous leur promettons de poursuivre sans relâche le chemin qu'ils ont tracé avec tant de courage et de foi en l'Afrique.

Que cet hommage soit l'expression sincère de notre reconnaissance, notre manière de dire à ceux qui nous ont quittés que leurs idéaux perdurent, vivants dans chacun de nos engagements et chaque bataille pour une régulation forte intègre aux services de chaque africains.

Le RIARC

III. RIARC : Héritage et paroles à travers les décennies

1. LE RIARC : D'HIER À AUJOURD'HUI

26 ans de pratique et d'évolution constante

L'année 2024 marque les 26 ans d'anniversaire du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC). À l'occasion de la 11ème CIRCAF à Abidjan en Côte d'Ivoire, du 28 au 30 novembre 2024, il ne serait pas superflu que les participants revisitent le parcours semé d'évolution constante du Réseau.



Historique

L'idée de création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a commencé par prendre corps effectivement au milieu des années 1990, pour être traitée l'une des toutes premières fois, de manière formelle, lors d'un colloque qui s'est tenu à Cotonou en avril 1996. L'atelier thématique sur les modalités de fonctionnement du projet de réseau, qui se déroulera plus tard lors d'une

Rencontre à Bamako, en novembre 1997, où seront débattus les thèmes de « L'indépendance des instances africaines de régulation » et de « L'harmonisation des législations relatives à ces instances », constituera sans nul doute un autre jalon important dans le processus de création de cette plateforme continentale, lorsque les représentants de quatorze (14) pays africains s'accordèrent sur les principaux axes d'une stratégie

commune de défense des identités culturelles africaines. En effet, c'est à l'issue de ce colloque qu'il a été décidé que se tienne à Libreville au Gabon, la réunion constitutive du Réseau des Instances Africaines de Régulation (RIARC) et ainsi institutionnaliser sa Conférence bisannuelle des Présidents appelée Conférence des Instances Africaines de Régulation de la Communication (CIRCAF).



Objectifs statutaires et moyens d'actions

En termes d'objectifs, le RIARC ambitionnait offrir aux instances africaines de régulation de la communication un cadre formel de rencontres, de concertation et d'échanges en vue de faciliter la réussite de leurs missions respectives en développant entre elles, des échanges d'idées et d'expériences sur les questions en rapport avec leurs missions. Elle ambitionnait également offrir aux instances membres une structure technique opérationnelle, fiable et efficace capable de collecter, de traiter ainsi que de partager l'information, les

données et toutes autres ressources intellectuelles ou matérielles nécessaires à l'accomplissement de leur mission, organiser une étroite coopération en matière de formation et d'assistance technique soit sous sa responsabilité, soit en collaboration avec d'autres structures ayant des activités similaires et enfin renforcer le développement de toutes les structures et de tous les moyens de communication à l'intérieur des pays membres ainsi que sur le plan régional. D'un point de vue purement opérationnel, il a été retenu que le RIARC pouvait avoir recours,

aux moyens d'actions suivants à savoir la formation du personnel au traitement des données et à l'utilisation d'un serveur, la fourniture de l'équipement approprié pour le traitement, les transmissions et les téléchargements des données à partir d'un serveur, l'organisation de colloques thématiques qui favorisent le contact, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences entre les instances membres sans oublier la publication de bulletins ou revues traitant de questions entrant dans son champ de compétence.

Perspectives

Aujourd'hui plus qu'hier, le RIARC apporte une nouvelle fois la preuve qu'une véritable régulation s'est développée en Afrique, pleinement consciente des enjeux contemporains de l'audiovisuel, que ce soit en termes de défis technologiques, juridiques ou de contenus. Le Réseau et les instances qui le composent ont commencé à fournir des réponses pertinentes à la question de la régulation future des médias, dans un contexte où les difficultés ne peuvent plus trouver de solutions dans le cadre strictement individuel des Etats. Les paris du développement et du progrès qui pèsent sur les moyens de communication, en matière institutionnelle, économique ou sociale, dans les domaines aussi variés que la santé, l'éducation ou la culture ne sont certes pas entièrement relevés. Mais les défis du RIARC sont justement ceux de ces médias, c'est-à-dire ceux-là même des sociétés

qu'ils représentent. Certains des enjeux majeurs, qui sous-tendent l'existence même du Réseau, ont été fondamentalement intériorisés par ses instances membres, qui se les sont largement appropriés, notamment pour ce qui a trait au rôle de la communication dans le renforcement de la démocratie et à la nécessité de conjuguer les efforts et les contributions. Lors de la première CIRCAF déjà, le Président René M. DOSSA ne disait-il pas qu'avec la création du RIARC, « ...nos institutions traduisent leur détermination à réussir leur mission respective, grâce à un instrument commun et dynamique de coopération, afin d'éviter à nos jeunes démocraties, tout tâtonnement, ou pire, tout retour en arrière ». Aussi est-il important de retenir que le fait de garantir l'indépendance des régulateurs vis-à-vis du pouvoir politique comme économique, tout en améliorant la formation des équipes

et en assurant la collecte de données, continue d'être un enjeu fondamental du RIARC, dont il devra prendre toute la mesure au regard du domaine en mutation permanente au sein duquel il évolue, caractérisé par des innovations et des progrès fulgurants, comme aujourd'hui, l'IA qui révolutionne tout le secteur de la communication. Après près de trois (03) décennies de libéralisation et de développement exponentiel des médias en Afrique, notamment avec l'apparition d'un nombre considérable de radios et la percée de l'outil Internet, la redéfinition du concept de régulation, surtout à l'ère de l'invasion du secteur de la communication par l'Intelligence Artificielle, est devenue une priorité non seulement pour la plupart des Etats africains, car le principe de l'extranéité est désormais commun à nos instances nationales. Le RIARC demeure le cadre idéal de l'adoption des décisions communautaires.

Rosette BESSOU HOUNGNIRO
Coordinatrice SE/RIARC



2. ILS ONT DIT



...Né de la volonté des instances de l'ensemble du continent africain de mieux remplir leur mission de défense de la liberté d'expression et d'information, et de régulation de la communication, le RIARC est un instrument de coopération au service des instances membres, bâti par elles et sur la base de leur participation et collaboration actives...

René MEGNIHO DOSSA,

Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (1994-1999)



...Nous devons faire en sorte que la mondialisation des communications que permet la technologie numérique ouvre un grand dialogue de toutes les cultures, où l'Afrique aura toute sa place. Nous devons faire en sorte ensemble que les autoroutes de l'information n'aillent pas toutes dans le même sens et que la circulation soit équilibrée entre les pays comme entre les continents.

Hervé BOURGES

Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel français (1995-2001)



... Les instances de régulations de la communication ne peuvent être efficaces, puissantes et respectées que si leur objectivité, leur impartialité et leur transparence sont sauvegardées. De la même façon, les instances d'autorégulation tireront leur force et leur crédibilité de leur capacité à harmoniser les principes qu'elles ont librement édictés et l'application rigoureuse qu'elles feront de ces mêmes principes.

Mamadou KABA

Président du Conseil Supérieur de la Communication du Mali (1994)



... La régulation des médias en Afrique doit être un levier de renforcement de la démocratie garantissant une information libre, équitable et responsable tout en prenant en compte la diversité culturelle et la richesse de nos sociétés...

Adolphe TIAO

Président du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina-Faso (2012-2015)



... Les instances de régulation, surtout celles de nos démocraties en construction, sont chargées d'organiser et de garantir, conformément aux lois, l'expression des différents courants d'idées et d'opinions. Dans cet exercice et face à une mondialisation plus exigeante, de nombreux défis s'imposent aux organes de régulation de la communication, qui nécessitent que l'on dépasse le cadre étroit de nos Etats pris individuellement ...

Filippe SAWADOGO,

Ancien Ministre de la Culture, du Tourisme et de la Communication, Burkina Faso



...Suite au mouvement mondial de déréglementation initié au début des années 1980, s'est imposée la nécessité de distiller au sein de nos cultures médiatiques respectives l'idée que le secteur de la communication audiovisuelle constitue un domaine stratégique, dans le cadre de la société de l'information, qui exige un degré élevé de planification intégrée, de gestion efficiente et de suivi rigoureux, en somme une vigilance permanente dont l'enjeu consiste notamment en la garantie du pluralisme et la préservation de la diversité culturelle, dans un environnement de plus en plus globalisé ... Cette urgence a logiquement généré l'existence d'instances de régulation dans la plupart des Etats africains, puis a naturellement débouché, à l'échelle continentale, sur la création du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication...

Ahmed GHAZALI,

Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc (2003-2012)



2. RÉUNION STATUTAIRE DU RIARC ET PRÉPARATIFS DE LA 11ÈME CIRCAF

Flash-back sur la 10^{ème} CIRCAF

Conformément aux statuts du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), c'est le Vice-président du RIARC qui prend la présidence du Réseau au terme de la session de la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) organisée dans son pays. C'est donc l'actuel Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire, Me René Bourgoïn, qui prendra la présidence du Réseau dans quelques jours au terme de la 11ème CIRCAF qui se tient du 28 au 30 novembre 2024 à Abidjan. Mais en attendant, que s'est-il passé à Marrakech au Maroc en septembre 2022. Flash-back.

La 10ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF), dont le thème central a porté sur « L'Audiovisuel africain en mutation : lignes d'évolution et nouveaux enjeux », a permis aux participants des instances membres du RIARC de renforcer leurs capacités dans le domaine de la régulation en matière de communication audiovisuelle. Dans un environnement médiatique de plus en plus impacté par les évolutions numériques, les défis et les enjeux requièrent des instances de régulation un partage croissant et constant d'expertises et d'expériences ainsi qu'une grande convergence d'actions dans un souci de redynamisation de leur système de régulation. Introduit par la communication inaugurale de **Patrick PENNINGCKX**,

expert auprès du Conseil de l'Europe, le thème central de la 10ème CIRCAF a été développé en trois sessions, dont la première, relative à : « L'audiovisuel africain à la recherche d'un nouveau modèle économique » a été présidée par Fodié TOURE, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, la 2ème qui concernait « les mutations des pratiques professionnelles dans les médias audiovisuels » a été présidée par **Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU**, Président du Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun, Président sortant du RIARC et la 3ème sur le thème : « Quelles stratégies numériques pour l'audiovisuel africain ? » a été présidée par **Me René BOURGOÏN**, Président de la HACA de Côte d'Ivoire.

Pendant ces différentes sessions, les différents panélistes ont abordé les caractéristiques de ces mutations, détaillé les degrés de similitude des problèmes auxquels les pays africains sont exposés et ont montré comment aucun pays n'est épargné par l'urgence de se positionner face aux défis économiques du secteur audiovisuel imposés par le numérique. La résolution efficace et efficiente de ces problèmes, selon ces panélistes, invite les instances de régulation des pays africains à veiller à la forte valeur ajoutée des médias nationaux en matière de spécificité culturelle afin d'éviter que les cultures nationales soient diluées dans des contenus dépourvus de tout brin de culture émanant des industries culturelles et créatives internationales.

Dans le but de pouvoir atteindre leurs objectifs, les régulateurs ont été invités à :

- *prévenir le déclassement de l'audiovisuel notamment public dans les pays africains ; celui-ci, bien évidemment, passe par sa transformation numérique et surtout par la réussite de sa transition professionnelle et démocratique ;*
- *parier sur les potentialités culturelles africaines et contribuer à leur développement avec un souci de qualité ;*
- *favoriser le rayonnement des cultures nationales à l'international ;*
- *développer des mécanismes de plaidoyer concertés dans un cadre de coopération supranationale en direction des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) ;*
- *privilégier le dialogue avec l'ensemble des acteurs ;*
- *trouver urgemment les moyens de contribuer à la pérennisation des médias traditionnels ; pérennité menacée par la migration des ressources publicitaires vers les plateformes numériques notamment les GAFAM ;*
- *donner aux médias traditionnels les moyens d'accéder à la sphère digitale pour qu'ils continuent à faire rayonner le pluralisme et l'indépendance des médias ;*
- *accroître les efforts de pédagogie pour lever les quiproquos sur la mission du régulateur ;*
- *développer des espaces de collaboration en vue de débattre ensemble des opportunités, des contraintes de nos potentialités et surmonter les écueils pour bâtir ensemble un socle commun de posture.*

En marge du séminaire du RIARC, la 10^{ème} Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) a eu lieu, le vendredi 23 septembre 2022, à huit clos entre les Présidents.

Elle a été le lieu pour les Présidents d'adopter le Rapport financier présenté par le Secrétariat Exécutif du RIARC, assuré par la Haute

Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin.

A cette même occasion, Me René BOURGOIN, Président de la HACA de Côte d'Ivoire, a été élu Vice-Président et Monsieur Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, Président sortant du RIARC a passé le témoin à Madame Latifa AKHARBACH, Présidente de

la HACA du Maroc, désormais Présidente en exercice du RIARC.

Le RIARC a enregistré au cours de cette Conférence, l'adhésion d'un nouveau membre, en l'occurrence la Commission Indépendante des Médias (IMC) de la Sierra Léone dont la candidature a été validée par les Présidents.

Joseph GBOGBO



Atelier lors de la 10^{ème} de la CIRCAF



Latifa AKHARBACH
Présidente HACA Maroc

4. MOI PRESIDENTE

Quel bilan faites-vous de votre mandature ?

En toute humilité, je considère que, si bilan il y a, il est collectif ; ce qui n'enlève rien à l'immense bonheur que j'ai eu à conduire et représenter le RIARC pendant deux ans. C'est la mobilisation des membres qui a fait que notre grande famille de régulateurs africains a pu se réunir régulièrement et interagir utilement sur les questions pressantes retenues dans notre feuille de route. La Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle du Maroc s'est vu transmettre le flambeau de la présidence du RIARC au sortir de la très pénible période du Covid 19. Il a ainsi fallu grâce aux efforts de tous donner la priorité absolue à la redynamisation de l'action de notre plateforme que ce soit au niveau de l'implémentation de notre plan d'action ou en termes de relations de coopération avec des réseaux de régulateurs internationaux tel que le REFRAM.

Ce pari a été gagné. Je voudrais à ce propos rendre hommage à tous mes collègues et amis, présidentes et présidents des instances de régulation des médias et de la communication du continent. Je garde entre autres, un souvenir fier et ému des conférences de Fès au Maroc, de Yaoundé au Cameroun, d'Abidjan en Côte d'Ivoire, de Nouakchott en Mauritanie et de Praia au Cap-Vert qui nous ont permis d'approfondir notre réflexion commune sur des questions de grande acuité : la préservation de l'intégrité des processus électoraux, la lutte contre les pratiques de piratage, la promotion du pluralisme et de la diversité culturelle, la lutte contre la désinformation, le renforcement du dialogue avec les plateformes numériques globales, etc.

Très motivée par le dynamisme collectif de mes collègues présidents et par la mise à disposition par la HACA -Maroc des moyens nécessaires à l'exercice d'une présidence ambitieuse et proactive, j'ai essayé, tout au long de mon

mandat de porter notre vision de régulateurs du continent et d'exprimer notre perspective panafricaine au sein de nombre de foras internationaux et lors d'évènements globaux dédiés aux questions de la régulation des médias et de la défense du droit de nos citoyens à un environnement médiatique sûr et de confiance.

Ainsi, à titre d'exemple, j'ai eu l'occasion de mettre en lumière les spécificités africaines en matière de régulation des médias présenter nos visions partagées et d'exprimer notre volonté de contribuer à l'édification de cadres réglementaires inclusifs et sensibles à la diversité humaine globale lors de La Conférence internationale sur la gouvernance des plateformes digitales de l'UNESCO à Dubrovnik en Croatie, à la conférence du G20 sur l'intégrité de l'information à Sao Paulo au Brésil, lors de la grande conférence internationale de l'UNESCO pour un internet de confiance à Paris, les réunions annuelles de l'International Institute of Communication (IIC), la conférence internationale organisée à News York aux Etats-Unis par Columbia University sur la régulation des plateformes globales, etc.

Quel est le thème retenu cette année pour la 11ème conférence du CIRCAF ?

La Vice-Présidence ivoirienne, hôte de la Conférence des Instances de Régulations de la Communication d'Afrique (CIRCAF) de novembre 2024, a fait le choix fort pertinent, de proposer la thématique générale de la régulation de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de la communication audiovisuelle sur notre continent. C'est une opportunité précieuse d'exprimer la perspective africaine concernant la régulation non pas de la technologie de l'IA mais des usages qui en sont faits. Les régulateurs du continent doivent – grâce à un débat interne au Riarc- forger un plaidoyer pertinent pour faire prévaloir face aux géants du numérique les droits

et les attentes des sociétés et nations africaines dans ce domaine. Ainsi par exemple, il faut attirer l'attention sur la nécessité que les différents systèmes et applications de l'IA servent au mieux les intérêts des populations locales en matière d'accès à l'information et de prise en compte du contexte culturel et social des pays du continent. Outre cette nécessaire contextualisation culturelle et sociale, s'il est insuffisamment régulé, le développement des usages de l'IA dans le domaine de l'audiovisuel ou de l'information pour ne parler que de ce qui concerne notre domaine d'intervention en tant que régulateurs, peut induire de nombreux risques en termes d'éthique et de préservation des droits des usagers africains de l'espace informationnel

global. Il est fondamental pour nous, régulateurs africains de développer une compréhension approfondie des différentes dimensions de la régulation de l'IA. C'est ce qui nous habilitera à formuler des politiques adaptées et de garantir autant que faire se peut, par le biais de cadres réglementaires libéraux et efficaces que les usages de l'IA soient bénéfiques, responsables et alignés avec les réalités du continent. Cette démarche de veille professionnelle et de promotion continue de nos compétences sur plusieurs thématiques d'intérêt général, constitue l'un des fondamentaux de l'action de notre réseau de régulateurs africains.

Quels sont les principaux défis de la régulation des médias en Afrique aujourd'hui ?

Ces défis sont nombreux car sur le continent comme ailleurs dans le monde, les écosystèmes évoluent rapidement sous l'effet de l'accélération technologique et de la globalisation de la communication. Dans ce contexte, nos sociétés africaines ont des attentes pressantes en matière de mise en place d'un modèle de régulation efficace capable de préserver la liberté d'expression et d'opinion et de protéger, en même temps, les individus et les communautés contre les contenus préjudiciables à l'intégrité de l'information, à la dignité humaine, aux valeurs de la diversité culturelle, à la cohésion des sociétés, à la vie privée, etc.

La nécessaire adaptation des cadres juridiques auxquels sont soumis les médias africains à l'ère numérique vient de ce fait, tout naturellement, en tête de nos priorités. C'est dans ce cadre que nombre d'instances membres du RIARC se sont mobilisées de belle manière en faveur du

renforcement du dialogue avec les plateformes numériques globales. Les événements organisés sur ce thème nous ont permis de traiter d'un autre défi appelé à prendre une envergure inédite pour tous nos pays et qui est celui de la promotion de la résilience et de la compétitivité de la production médiatique et culturelle africaine authentique sur le marché globalisé des contenus. La question de la souveraineté numérique en général est aussi perçue par les membres du RIARC comme un défi fondamental qui ne peut être relevé que grâce à un accès élargi de l'Afrique aux différentes technologies de la communication et par la mise en place d'une gouvernance mondiale inclusive appliquée à l'action des acteurs numériques globaux devenus des puissances économiques hégémoniques à forte influence politique et culturelle.

Latifa AKHARBACH

Présidente HACA Maroc



Latifa AKHARBACH et Me René BOURGOIN à l'occasion d'une conférence

IV. Gap sur l'avenir

1. BIENVENUE AUX NOUVEAUX PRÉSIDENTS DU BIENNIUM 2022-2024 AU RIARC

Le Conseil National de la Communication (CSC) du Burkina Faso et du Niger, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali et le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA) des Iles Comores, le Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi, la Haute Autorité de l'Audiovisuel de la Communication (HAAC) du Bénin, la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie et le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) du Sénégal ont changé de Président pendant le biennium 2022-2024



**Wendingoudi Louis M.
OUEDRAOGO**

Nommé par décret n° 2024-0876/PRE du 31 juillet 2024 par le Chef de l'Etat Burkinabè, Monsieur Wendingoudi **Louis Modeste OUEDRAOGO** a pris fonction le 02 août 2024 en remplacement de Monsieur Idrissa OUEDRAOGO. Le nouveau Président du Conseil Supérieur de la Communication (**CSC**) du Burkina Faso est Juriste de formation, spécialiste des TIC, expert en Droit du numérique et en Politique de régulation des services publics en réseaux (Médias-Informatique-Télécoms-Internet). Il est aussi Consultant en réformes juridiques et institutionnelles et Doctorant en droit public à l'université Thomas Sankara. Monsieur OUEDRAOGO était avant sa nomination, Vice-Président du CSC et avait aussi occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'institution. Il fut de septembre 2019 à janvier 2024 Chargé de Mission et de mars 2017 à novembre 2018 Secrétaire Général. De février 2007 à mars 2017, il a également été successivement Directeur Général des affaires juridiques, Chef du Département des Affaires juridiques et du Contentieux, Chef du service des activités audiovisuelles et de la publicité et cumulativement Chef du service juridique et du contentieux.



**Fodié
TOURE**

Nommé depuis le 07 décembre 2022 en remplacement de Monsieur **Fodié TOURE** dont le mandat est arrivé à terme, par le Président de la transition, Monsieur Goulibaly GAOUSSOU est du corps préfectoral. Il est un Administrateur civil et Secrétaire Permanent de la HAC du Mali, avant d'être nommé à la tête de l'Institution.



**Labo Bouché
SALIFOU**

C'est un homme d'expériences qui a été nommé à la tête du Conseil Supérieur de la Communication du (CSC) du Niger en la personne de Monsieur **SALIFOU Labo Bouché**. Il est diplômé de 3ème cycle de l'école des hautes études internationales de Paris (France). Il a fait ses preuves dans plusieurs organisations nigériennes et internationales. Il fut Ministre de la communication et des nouvelles technologies de l'information, chargé des relations avec les institutions du Niger, de 2011 à 2013, et Conseiller Spécial à la Présidence avec rang de Ministre. Son Prédécesseur est Monsieur **Sani KABIR**.



**Dr Boina
ABOUBAKARI**

Elu par ses pairs, le **Dr. Boina ABOUBAKARI** a pris les rênes du Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (**CNPA**) des Iles Comores, le 05 avril 2023. Il est enseignant-chercheur au Centre National de Documentation et de Recherche Scientifique des Comores. Il a assumé successivement les fonctions de Coordonnateur de recherche, de Coordonnateur National du Programme Culturel Bantu, de Chef de Projet des Opérations pilotes pour la gestion intégrée des zones côtières, de Secrétaire Général de la Commission Nationale des Comores pour l'**UNESCO**, d'enseignant de l'Université des Comores, de Point Focal de l'**UNESCO** aux Comores, d'encadreur de formation et de consultant du Ministère de l'Education Nationale, du Commissariat Général au Plan, du **PNUD**, de l'**UNICEF**, du **FNUAP** et de l'**Union Européenne**. Il est également Président de la Meck-Moroni.



**Edouard Cocou
LOKO**

Nommé par le Président de la République du Bénin, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, le Président **Patrice TALON** en Conseil des ministres le mercredi 03 juillet 2024, le nouveau Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (**HAAC**) du Bénin, Monsieur **Edouard C. LOKO** est journaliste de formation et Consultant en Communication, Il était, depuis 2016 et ce jusqu'à sa nomination, Chargé de Mission et Responsable Communication Média du Président de la République. Du point de vue de ses expériences professionnelles, Edouard LOKO fut ancien Vice-Président et Président de la Commission de la Carte de Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (CCPED) de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, 4ème mandature, 2009-2014.

Dans la vie associative, Edouard LOKO fut de 2007 à 2009 Président du Conseil National du Patronat de la Presse et de l'Audiovisuel (**CNPA**), de 2001 à 2003 Président de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias (**ODEM**) considéré comme le tribunal des pairs dans la presse béninoise et en 2001 le Président de l'Association des Responsables des Médias (**ARME**).

Titulaire d'un Master 2 en Gestion des Entreprises de Presse obtenu au Centre Africain de Formation et de Perfectionnement des Journalistes en 2011 au Bénin, Edouard LOKO est également titulaire d'un Certificat de Formateur en Journalisme de l'École Supérieure de Journalisme de Lille obtenu en 2002.

Edouard LOKO est également un écrivain de renom dans la presse béninoise. Il a en effet, à son actif, plusieurs ouvrages dont notamment « Patrice Talon, président du Bénin » paru aux éditions L'Harmattan en 2020 qui est un essai politique qui fait découvrir l'actuel président de la République et le déroulé de sa campagne électorale pour l'élection présidentielle en 2016, « Abdoulaye Issa : trop tôt à Setto ... » qui est un essai biographique paru aux éditions Sinaï à Cotonou en 2011 et le plus célèbre de ses ouvrages, « Boni Yayi : "l'intrus" qui connaissait la maison » paru aux éditions Tunde à Cotonou en 2000. Ce livre retrace en effet le parcours de l'ex-chef de l'État béninois jusqu'à son accession au pouvoir en 2006.

Edouard LOKO est Grand-Croix de l'Ordre National du Bénin, le sommet et la plus haute distinction de l'Ordre National du Bénin après avoir été élevé en 2021 à la dignité de Grand Officier de l'Ordre National du Bénin et Commandeur de l'Ordre National du Bénin en 2011.



**Mohamed
ABDELLAHI LEBIB**

Nommé par décret du Président de la République, Monsieur **Mohamed ABDELLAHI LEBIB** a pris fonction le 10 septembre 2024 en remplacement de Monsieur Houcein OULD MEDOU. Le nouveau Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) de la Mauritanie a été pendant deux années à la tête de l'Autorité de la Publicité après avoir occupé le poste de Directeur du bureau de la Presse de la Présidence de la République.



**Mamadou O.
NDIAYE**

Nommé par décret n°2024-2231 du 02 octobre 2024 par le Président de la République du Sénégal, Monsieur **Mamadou Oumar NDIAYE** est journaliste de formation. Il fut Directeur de Publication du journal « Le Témoin Quotidien ». Il a occupé des postes de responsabilité dans plusieurs organes de presse au cours de sa carrière. Il a succédé à **Monsieur Babacar DIAGNE, dont le mandat de six (06) ans est arrivé à terme dans le mois de septembre 2024.**

A l'occasion de la passation du service, le nouveau Président du Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) a exprimé sa volonté de privilégier la prévention, la sensibilisation et la pédagogie au détriment de la sanction.



**Espérance
NDAYIZEHE**

Nommée par Décret du Président de la République du 28 juin 2024, en qualité de membre du Conseil National de la Communication (CNC) du Burundi, **Madame Espérance NDAYIZEHE**, précédemment Ambassadeur du Burundi en Slovénie, a été élue par ses pairs à la tête de l'Institution en remplacement de l'Ambassadeur **Vestine NAHIMANA**.

Elle est diplomate de formation et a un talent inné en communication. Ses principaux objectifs à la tête de l'Institution sont de bâtir un avenir radieux pour les journalistes et d'apporter des changements sensibles dans le secteur des médias.



2. INSTANCES DE RÉGULATION DES MÉDIAS ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Proactivité et éthique dans un environnement en mutation

Dans un contexte de digitalisation accélérée, où l'Intelligence artificielle transforme les pratiques médiatiques et les modes de consommation de l'information, les régulateurs africains sont confrontés à des défis sans précédent, dont la gestion de la désinformation, de la manipulation de l'opinion publique et de la protection des citoyens. À l'ère numérique actuelle, l'Intelligence artificielle (IA) transforme de nombreux secteurs, y compris celui des médias. En Afrique, les régulateurs des médias se retrouvent face à une question cruciale : comment s'adapter à ces évolutions technologiques tout en assurant un contrôle efficace et en respectant la liberté d'expression ?

L'IA est à la fois une opportunité et un défi pour les instances de régulation qui doivent ajuster leurs méthodes et stratégies afin de préserver un paysage médiatique éthique et inclusif.

L'intelligence artificielle : un bouleversement pour les médias

L'IA est déjà utilisée pour automatiser la collecte, l'analyse et la diffusion de contenus. Des algorithmes recommandent des articles, sélectionnent des images et même génèrent des informations en temps réel. En Afrique, l'adoption de ces technologies présente un potentiel de transformation unique pour les médias, avec la possibilité d'accroître leur accessibilité et leur réactivité. Cependant, cette automatisation croissante soulève des inquiétudes quant à la qualité et à l'objectivité de l'information. Le risque de propagation de fausses informations est également amplifié par la vitesse à laquelle l'IA produit et diffuse des contenus.

Vers une régulation intelligente et proactive

Pour relever les défis, les instances de régulation en Afrique doivent repenser leur approche : L'utilisation de l'IA pour la régulation : les régulateurs peuvent eux-mêmes utiliser l'IA pour suivre les tendances médiatiques, détecter les fausses informations et évaluer le contenu en ligne. Par exemple, des algorithmes de détection de discours haineux ou de désinformation pourraient être utilisés pour surveiller en temps réel les contenus audiovisuels et numériques.

Le renforcement des compétences et sensibilisation : l'IA est une technologie complexe qui exige des compétences spécialisées. Les régulateurs doivent investir dans la formation de leurs équipes et sensibiliser les médias africains aux risques et opportunités de l'IA. Un personnel qualifié sera mieux armé pour identifier les dérapages et proposer des solutions adaptées.

La collaboration internationale et échange de pratiques : les défis liés à l'IA et aux médias ne sont pas uniques à l'Afrique. La coopération avec d'autres organismes internationaux de régulation peut aider les instances africaines à bénéficier des retours d'expérience et des bonnes pratiques développées ailleurs. Cette collaboration pourrait également conduire à l'élaboration de standards éthiques globaux pour l'utilisation de l'IA dans les médias.

L'intelligence artificielle constitue un tournant décisif pour le secteur des médias en Afrique, avec des effets qui seront ressentis sur les pratiques de consommation de l'information et les méthodes de régulation. Face aux défis et aux incertitudes que suscite cette révolution technologique, les instances de régulation africaines sont appelées à se réinventer pour continuer à jouer leur rôle de garant de l'information. En intégrant les technologies de l'IA dans leur approche, en promouvant la transparence et la protection des droits des citoyens, et en favorisant une régulation collaborative et proactive, elles pourront contribuer à bâtir un environnement médiatique responsable, inclusif, actuel et innovant.

Giovanna ATODJINOU-ZINSOU



Espoir et reconnaissance

En cette onzième (11ème) conférence des Instances de Régulation de la Communication en Afrique, il nous semble essentiel de nous arrêter pour exprimer notre profonde reconnaissance envers celles et ceux qui, de par leur engagement et leur dévouement, continuent de porter haut les idéaux de la régulation sur notre continent. Ces hommes et femmes à la tête ou membres des institutions du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) qui incarnent la résilience et la vision qui font avancer la régulation africaine au service du développement, de la culture et de la justice sociale.

ceux qui veillent sur notre patrimoine culturel et qui se battent pour offrir à nos concitoyens un espace médiatique équilibré, indépendant et moderne où chacun peut trouver sa voix et exprimer ses convictions. Au quotidien, leurs actions ont des effets concrets pour nos professionnels des médias, nos créateurs de contenu, etc.

Les régulateurs des médias de nos pays créent des opportunités de croissance pour les industries médiatiques, contribuant ainsi à la culture de la liberté d'expression et le droit des populations africaines à une information vraie, juste et vérifiée. Ils démontrent, sous la direction de leurs présidents, que la régulation peut et doit être un levier de transformation pour que nos médias deviennent des moteurs de développement, offrant aux citoyens des informations de qualité, pertinentes et ancrées dans notre réalité.

Leurs actions nous rappellent que la réglementation des médias ne consiste pas seulement à contrôler, mais à protéger et à promouvoir l'intégrité de l'espace médiatique, afin qu'il soit un lieu d'échanges, d'éducation et de cohésion sociale.

Les efforts de chaque pays membres du RIARC présent à cette 11ème Conférence des Instances de Régulations de la Communication d'Afrique (CIRCAF) incarnent une Afrique forte, capable d'assurer elle-même la régulation de ses médias, tout en s'ouvrant au monde qui l'entoure avec fierté. Ils démontrent que, même face aux défis les plus complexes, la régulation peut demeurer une force positive, unifiée, au service de la liberté d'expression et de la souveraineté de nos États. Par leur leadership, les régulateurs s'inspirent entre eux, gage de la solidarité africaine.

Que la flamme de la fraternité continue de brûler intensément, et que chaque pas accompli soit une source de fierté et d'inspiration pour nous tous. Nous avons la certitude que, grâce à votre exemple, la régulation en Afrique se renforcera et contribuera à un continent où l'expression, la liberté et la dignité sont des valeurs inaliénables.

Merci de rester les bâtisseurs et les défenseurs d'une presse africaine forte, moderne, sereine et audacieuse.

Giovanna ATODJINOU-ZINSOU



05 choses à savoir sur Me René BOURGOIN, le chef d'orchestre de la 11ème CIRCAF

Me René BOURGOIN a été nommé en Janvier 2020, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), l'institution chargée de la régulation du secteur de l'audiovisuel en Côte d'Ivoire et dont il était depuis 2012, le Directeur Général.

► JURISTE DE RENOM

Diplômé de la faculté de Droit et Sciences politiques de Saint Maur de l'Université de Paris XII puis de la faculté de Droit de Rouen de l'Université de Haute Normandie, Me René BOURGOIN a obtenu respectivement une Maîtrise de Droit privé et un DESS de Droit notarial dont il a été major de promotion.

► RICHE CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Me René BOURGOIN a exercé en qualité d'avocat associé au Cabinet d'avocats « BOURGOIN ET ASSOCIÉS » puis « BOURGOIN - KOUASSI & ASSOCIÉS » après l'obtention du CAPA (Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat) en 1985. Après 25 années d'exercice de cette profession, cet ancien Président de « AVOCATS SANS FRONTIERES - CÔTE D'IVOIRE » et de l'Association des Etudiants Juristes de Côte d'Ivoire a poursuivi une riche carrière dans le secteur public et parapublic en occupant les fonctions de Directeur de Cabinet au Ministère du Commerce et d'Administrateur dans de nombreuses sociétés dont la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI), l'Autorité de Régulation du Café et du Cacao (ARCC) et le Port Autonome d'Abidjan (PAA).

► UN ANCIEN DE LA MAISON

Juriste émérite et expert reconnu dans les domaines du Droit de la Communication et des TIC tant en Côte d'Ivoire qu'à l'international, il s'est vu confier depuis 2013, la présidence du Comité des Juristes Expert en régulation des Médias et en TIC de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays membres de l'UEMOA et de la Guinée, soit 09 pays membres. Il a dispensé des cours de déontologie du journaliste et de Régulation de la communication en Master 1 et 2 de Journalisme dans des Universités de référence en Côte d'Ivoire.

► AVANT-GARDISTE ET ENSEIGNANT CHEVRONNÉ

En qualité de conférencier ou de formateur, il a participé à près de 200 colloques, séminaires et ateliers nationaux ou internationaux dans le domaine des médias et de la Régulation. Me René BOURGOIN a contribué depuis 2006 (son Cabinet étant alors Conseil juridique de l'Etat de Côte d'Ivoire) à l'élaboration de la quasi-totalité des avant-projets et projets de textes législatifs et réglementaires dans les secteurs de la Presse et de la Communication Audiovisuelle en Côte d'Ivoire.

► AUX ÂMES BIEN NÉES !

En reconnaissance des services rendus à la Nation, il a été fait Officier de l'Ordre National et Commandeur dans l'Ordre du Mérite de la Communication de Côte d'Ivoire. Ayant pour hobby le pilotage, Me René BOURGOIN est pilote privé Avion et ancien Instructeur pilote. Bienvenue à bord du biennium 2024-2026.

Katia U. K-L

Mot de fin ●

À travers les pages de ce magazine, nous avons exploré l'histoire, les défis et les espoirs qui façonnent la régulation de la communication en Afrique. Cette 11ème conférence des instances de régulation vient confirmer notre engagement commun pour des médias responsables, éthiques et respectueux des réalités induites par l'avancée fulgurante et imposante de l'IA. Elle marque aussi un tournant, celui d'un futur où la régulation se veut à la fois innovante et moderne. Nous avons rendu hommage aux pionniers, honoré nos leaders actuels, et mis en lumière les efforts de ceux et celles qui travaillent pour garantir une information libre et fiable. Mais au-delà des institutions et des personnes, ce magazine est avant tout un

reflet de notre mission collective : bâtir un cadre de régulation où la liberté d'expression s'épanouit dans le respect et l'harmonie, où chaque citoyen trouve une place pour s'informer et s'exprimer en toute sécurité sans entacher nos idéaux démocratiques. Alors que nous refermons ces pages, nous ouvrons les portes d'un avenir plein de promesses sous le leadership du Comité d'Orientation. Nous sommes convaincus que, main dans la main, nous continuerons d'avancer vers une régulation toujours plus forte et respectueuse. Nos défis sont grands, mais notre détermination l'est davantage. Merci à tous les acteurs de ce cheminement et à chacun de vous qui avez pris part à cette conférence.

Katia U. K-L

LES SECRETAIRES EXECUTIFS DU RIARC

(1994-1999)



(1999)



(1999-2004)



(2004-2009)



(2009-2014)



2024



(2019-2024)



(2014-2019)

